ainsi que les passagers : M. Vandendriessche, un futur pilote, M. Platt et M. Duvillier, un néophyte. Les aéronautes emportent avec eux un pigeon voyageur.

A ce moment on aperçoit un autre ballon qui semble venir de Lille et passe, à bonne allure, assez près du square Wibaux.

Quelques minutes s'écoulent encore. Photographes amateurs et professionnels prennent les derniers clichés et bientôt le « Lâchez-tout » est prononcé.

Lentement, avec majesté, l'aérostat s'élève. Les aéronautes saluent et crient : « Vive Roubaix ! Vive l'Aéro-Club du Nord ! » ; la foule les acclame longuement, tandis que peu à peu l'énorme ballon s'éloigne, diminue, pour ne devenir qu'une petite chose qui s'estompe dans les lointains nuages, où elle s'enfonce et disparaît aux regards...

Après une magnifique traversée de deux heures, « Le Nord » atterrissait à Meldem, près d'Audenarde (Belgique). Il n'est peut-être pas utile d'ajouter que pilote et passagers étaient enchantés de leur beau voyage aérien.

LES TROUBLES DE L'OISE

La situation à Méru

Une réunion mouvementée

Violents discours. La troupe disperse les grévistes

—Méru, 18 avril. — Une réunion en plein air, a eu lieu, dimanche après-midi, à Méru, avec le concours des délégués de la C. G. T.

L'orateur, M. Platel, apercevant dans l'auditoire, le commandant de la gendarmerie, accompagné du commissaire spécial, l'a violemment apostrophé.

« Vous êtes le commandant de la chasse à courre contre les bêtes humaines, lui a-t-il crié. Vous devez vous dire que vous remplissez un rôle indigne d'un être humain. Vous pouvez me sabrer, m'envoyer à la Guyane, je m'en moque. Mes camarades ne vous laisseraient pas faire. On vous a décoré pour avoir assassiné vos semblables. »

Le commandant de gendarmerie s'est retiré sans faire entendre aucune protestation.

M. Platel continue en annonçant que des délégués vont se rendre dans une usine du Nord, pour décider les ouvriers à ne pas travailler à un tarif inférieur à celui d'Andeville.

La réunion dissoute

M. Violette, qui lui succède désapprouve les violences.

A ce moment, une panique se produit. Des gendarmes et des cuirassiers arrivent. Le Préfet de l'Oise, informé des injures proférées à l'égard du commandant de la gendarmerie a, en effet, décidé de dissoudre la réunion.

Une sonnerie retentit et les troupes dispersent les personnes encore présentes.

Un violent colloque s'engage entre le Préfet et M. Violette, qui lui reproche son attitude.

Divers attroupements sont dispersés par les gendarmes et les cuirassiers. Les grévistes décident alors de tenir une réunion dans une salle privée. Les esprits sont très surexcités.

Les Grèves de Mazamet

Les ouvriers boycottent les usines de délainage

Mazamet, 18 avril. — Dans la réunion tenue hier soir à la Bourse du travail, les grévistes de Mazamet ont décidé qu'ils chercheraient du travail partout où ils pourraient en trouver, en dehors des usines de délainage, et que chacun pourrait travailler, à la condition de verser 25 centimes par jour à la caisse de la grève, pour l'entretien des soupes communistes.

Le baron Reille, député de Mazamet est arrivé ; il a vu les grévistes et un patron.

Il doit avoir demain une entrevue avec la Commission de la grève.

Aujourd'hui tout est calme.

INFORMATIONS

Le Congrès des travailleurs des chemins de fer

Paris, 18 avril. — Dans sa séance de dimanche, le Congrès des ouvriers des chemins de fer s'est occupé de l'élévation des salaires et a émis un vœu en faveur de l'adoption de l'appareil Boirault, qui doit faciliter les manœuvres et assurer une plus grande sécurité au personnel.

M. Dujardin-Beaumetz à Bourg

Bourg, 18 avril. — M. Dujardin-Beaumetz a inauguré dimanche matin le monument élevé à l'astronome Lalande, né à Bourg, le 17 juillet 1732 et mort à Paris le 4 avril 1807. Différents discours ont été prononcés par le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts ; M. Lecineau, maire de Bourg ; Bérard, sénateur, etc.

L'amnistie en Espagne

Madrid, 18 avril. — La Chambre a adopté le projet de loi sur l'amnistie pour délits politiques.

La croisière de souverains anglais

Gênes, 18 avril. — Le yacht royal *Victoria and Albert* ayant à bord les souverains anglais et l'impératrice douairière de Russie a quitté dimanche matin le port de Gênes pour effectuer une croisière dans la Méditerranée.

Des salves d'artillerie ont été tirées en leur honneur.

Guillaume II à Corfou

Corfou, 18 avril. — L'entrevue du Kaiser et du roi de Grèce a été des plus cordiales.

Après la réception, les souverains allemands se sont rendus en automobile à l'Achilleion.

CHOSES ET AUTRES

En Turquie.

— Cette guerre civile a ceci de particulier qu'elle ne met aux prises que des militaires.

***

On racontait hier, dans le foyer d'un des grands théâtres parisiens, que deux comédiennes venaient de se quereller.

Quelqu'un demanda vivement :

— Se sont-elles dit qu'elles étaient laides !

— Non.

— Oh ! alors, on les réconciliera facilement.

Ceux qui disent qu'il n'y a plus rien à faire sont ceux qui ne veulent plus rien faire. (ANDRÉ BUSSON).

AUTOMOBILISTES, n'employez que l'ANTIDERAPANT VITTU, 15, rue du Ballon, à Saint-Maurice-Lille. 666-6

LES GRÈVES

A WATTRELOS

Aux établissements Lesaege-Dupire

Dimanche matin, à dix heures, une délégation des ouvriers, s'est présentée à la maison de M. J. Thérin, maire, pour protester contre l'arrêté, interdisant les rassemblements.

Le maire de Wattrelos a exposé que cet arrêté lui était imposé par la loi même de 1848, concernant les attroupements en cas de grève, et que cette mesure était dictée par les événements eux-mêmes.

A quatre heures, M. Richard, secrétaire général de la Préfecture, est descendu à Wattrelos, et s'est entretenu avec les principaux membres du Comité de la grève.

Aucun incident ne s'est produit dans la journée de dimanche.

TRÈFLE VAISSIER Savon Porte-Bonheur.
Méfiez-vous des contrefaçons. 56556

INSTITUT D'ÉLECTROTHÉRAPIE DE TOURNAI
CLINIQUE DU DOCTEUR LENTZ
120, Boulevard des Nerviens. — Téléphone n° 214.
Traitements spéciaux : Haute Fréquence ; Traitement de la goutte, de l'artériosclérose, hypertension, forme de Lenitive et Hydroélectriques ; Arthritisme, rhumatisme, obésité, etc. — Envoi F. 46

BELGIQUE

Horrible accident à Velaine-sur-Sambre

Trois victimes

Un épouvantable accident est arrivé, samedi après-midi, à Velaine-sur-Sambre, causant la mort de trois personnes. Un petit patron briquetier, nommé Louis Vassart, âgé de 40 ans, avait repris depuis quelque temps, à Velaine, une briqueterie, qu'il exploitait avec son fils, Emile Vassart, âgé de 9 ans, et un ouvrier, Amour Masson, âgé de 20 ans. La briqueterie était située à une assez grande distance du centre de la commune et dans un endroit où l'eau faisait à peu près défaut. Aussi le patron briquetier avait-il décidé, il y a quelques jours, d'employer un vieux puits, voisin de son exploitation. Samedi, les trois ouvriers descendirent, dans l'après-midi, dans le puits, à l'effet de le curer. Il était deux heures et demie. Vers cinq heures, deux ouvriers, Camille et Léon Michel, neveux de Louis Vassart, arrivèrent sur les lieux de l'exploitation et s'approchèrent du puits. A leur stupéfaction, ils virent l'orifice du puits complètement bouleversé et bouché. Ils appelèrent, mais ne reçurent aucune réponse. Effrayés et comprenant qu'un terrible accident venait de se produire, les deux hommes coururent jusqu'au village où ils donnèrent l'alarme. Le bourgmestre, prévenu, fit aussitôt organiser les secours et quelques hommes se mirent en devoir de déblayer l'orifice du puits. Après de longs et pénibles efforts, les sauveteurs parvinrent jusqu'au fond du puits. Il était, hélas ! trop tard. Les trois ouvriers, atteints et écrasés par une masse énorme de pierres, avaient cessé de vivre. Les cadavres du père Vassart et de son jeune fils étaient dans un état épouvantable. Les victimes furent remontées au prix de grands efforts et transportées à leur domicile respectif. Prévenu par télégramme, le parquet est attendu aujourd'hui sur les lieux.

Arrestation d'un pseudo comte français

A BRUXELLES

Il y a une dizaine de jours, un individu paraissant âgé d'une quarantaine d'années, aux allures distinguées, descendait dans un hôtel de la rue Royale. Il s'inscrivait sur le livre d'hôtel sous le nom de M. le comte de Rothendal, demeurant à Paris. Il retint une chambre luxueuse qu'il payait 15 francs par jour. Au début, le nouveau client, qui vivait largement, payait régulièrement. Mais trois jours après son arrivée, n'ayant plus de quoi solder, il racontait à l'hôtelier qu'il possédait à Paris une propriété d'une valeur de 300.000 francs et qu'il en avait beaucoup d'autres dans les provinces de Namur et du Limbourg. Il écrivait de nombreuses lettres aux divers notaires de Bruxelles et de la province.

Pendant ce temps il continuait à mener grand train et lorsque l'hôtelier lui présenta la note déjà forte, le comte le pria de patienter : il attendait de fortes sommes de ses notaires. Las de patienter, l'hôtelier se décida à aviser, samedi soir, la police. Le comte de Rothendal, interpellé au sujet de ses moyens d'existence, dut reconnaître qu'il ne possédait pas un sou.

Comme papiers d'identité, il n'avait que des lettres et des enveloppes adressées au comte de Rothendal.

Invité à accompagner l'officier au commissariat, comte ou faux comte, M. de Rothendal a été écroué pour vagabondage. Des renseignements ont été demandés sur lui à la Sûreté de Paris.

OOST-ROOSBEKE

LE ROI PARRAIN. — Le roi Léopold II a daigné accepter d'être parrain au baptême du septième fils de la famille Maes-Buyck. Sa Majesté a délégué pour la représenter à la cérémonie, M. Emile Lambrecht, bourgmestre de la commune. C'est Mme Lootens qui a été marraine.

La cérémonie a été solennelle. Le drapeau tricolore flottait à toutes les maisons. M. le bourgmestre et la marraine sont allés chercher l'enfant à la maison de ses parents pour le conduire à l'église. Les cloches ont sonné pendant le baptême.

M. Lambrecht a remis à l'heureux père, au nom du roi, une somme de 150 francs. De leur côté, le parrain et la marraine ont offert des cadeaux à la mère.

TOURNAI

Audition de Sainte Ludmile

La Société de musique de Tournai, présidée avec un dévouement éclairé par M. le baron Stiénon du Pré et dirigée avec une grande compétence par M. Henri De Loose, tient à honneur de maintenir et de justifier la haute réputation d'art qu'elle s'est légitimement acquise par les remarquables auditions qu'elle donne depuis vingt-et-un ans et qui, chaque année, présentent de nouveaux éléments d'intérêt artistique.

De leur côté, le public tournaisien et les nombreux admirateurs qu'elle compte dans la région se montrent empressés à suivre avec fidélité ces attrayantes séances de musique.

L'enceinte de la Halle aux Draps fournissait dimanche, dans l'après-midi, une preuve manifeste de cet empressement. Elle était archibondée d'une assistance choisie dans laquelle nous avons remarqué M. Hubert, ministre du Travail ; M. le baron Stiénon du Pré, sénateur et bourgmestre de Tournai ; MM. les députés Duquesne et Beauval, MM. les échevins De Rick et Wibaut, M. Soil, président du Tribunal de première instance ; M. Leschevin, procureur du Roi ; M. Bossut, consul de France ; M. Coquelz, vice-consul de Perse ; M. Scheer, colonel du 3e chasseurs à pied et plusieurs officiers supérieurs de la garnison de Lille.

De nombreux représentants de journaux belges et étrangers étaient également présents.

L'audition donnée dimanche par la Société de musique constitue un véritable événement musical. Elle peut être considérée comme une création et une « première » de l'œuvre qui a été interprétée.

L'oratorio de « Sainte-Ludmile », n'avait, en effet, jamais été exécuté avec des paroles françaises, et c'est un honneur et une gloire pour la société tournaisienne d'avoir pris l'initiative de la faire connaître sous cette nouvelle forme et d'avoir réalisé l'entreprise dans des conditions de parfaite réussite.

Ludmine était une princesse païenne de Bohême qui épousa Borivoj, premier duc chrétien de Bohême dont la princesse avait déterminé la conversion, après s'être convertie elle-même.

Tel est le sujet de cet oratorio. La partition en a été écrite par Dvorak, originaire de Malkouse, près de Kralup (Bohême), compositeur qui a laissé une haute réputation parmi ses compatriotes, notamment à Prague où il fut professeur de composition au Conservatoire, ainsi qu'aux Etats-Unis, où il occupa le poste important de directeur du Conservatoire national de New-York et en Angleterre où ses œuvres ont obtenu un éclatant succès.

L'oratorio « Sainte-Ludmile » fut exécuté pour la première fois en 1886 à Leeds ; il a été interprété depuis dans plusieurs villes d'Angleterre, à New-York, à Prague, à Vienne, à Brünn, en Moravie, à Olmutz, etc.

En 1904, peu de temps avant la mort du compositeur tchèque, il fut donné à Prague, au cours d'un festival de trois jours organisé en l'honneur de l'auteur. 4.000 choristes et instrumentistes prirent part à l'exécution qui fut un véritable triomphe pour Dvorak. Ce dernier et éclatant succès décida le comité de la Société de musique de Tournai à la faire traduire par Mlle May de Budder qui en a fait une excellente traduction.

L'œuvre est divisée en trois parties. Dans la première se déroule une fête en l'honneur de la déesse Baba, au cours de laquelle survient l'ermite chrétien Ivan, qui par sa seule parole brise la statue de la déesse. Ce miracle dispose Ludmile à se convertir. Dans la seconde partie, la princesse se rend à l'ermitage d'Ivan, avec sa fidèle campagne Svateva. Elle y achève sa conversion et y est rencontrée par le duc Borivoj, qu'elle décide à se convertir. Dans la troisième partie se célèbre le baptême des deux époux et de leurs sujets au milieu de chants qui sont une magnifique apothéose de la Bohême convertie.

Il faudrait analyser tous les numéros de la remarquable partition de Dvorak pour en apprécier la haute valeur. Les limites d'un simple compte-rendu ne nous le permettent pas. Nous devons donc nous borner à constater que toutes les situations et les divers sentiments des personnages y sont exprimés avec une grande exactitude et avec une saisissante vérité, soit dans le chant soit dans la partie orchestrale. L'auteur y fait un emploi fréquent et judicieux des « leit-motiv », sans que cet emploi devienne jamais fatigant et fastidieux. La phrase est toujours élégante, jamais vulgaire. Une science sûre et très étendue des procédés harmoniques et des combinaisons de sonorités s'y manifeste constamment.

En un mot, l'oratoire de Dvorak est une œuvre marquée au coin d'une inspiration élevée et d'une puissante personnalité.

L'interprétation a été en tous points digne de la haute réputation de la Société de Musique de Tournai, secondée admirablement par des solistes d'un talent éprouvé et justement estimés : Mlles Homburger, soprano, Philippi, contralto, et MM. Plamondon, ténor et Frölich, basse, qui ont formé un splendide quatuor et qui ont été légitimement l'objet de chaleureux applaudissements de la part des auditeurs.

Les chœurs bien nourris et bien exercés, ont été superbes d'ensemble et d'entrain, ainsi que l'orchestre, qui s'est acquitté de sa tâche avec la plus entière perfection et auquel l'organiste, M. Paquay, a joint l'appui de son grand talent.

Après avoir adressé un dernier éloge bien mérité à M. Henri De Loose, qui a dirigé cette magnifique exécution avec une autorité et une compétence reconnues de tous et qui a eu sa bonne part dans les applaudissements de l'assistance, nous terminons en félicitant en toute conviction et en toute sincérité, la Société de musique de Tournai, pour cette belle manifestation artistique intéressante au plus haut degré.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Aujourd'hui, 19 avril :

SOLEIL : *lever à 5 h. 4 ; coucher à 6 h. 55.*
LUNE : *dernier quartier du 13 ; nouvelle le 20.*
AUJOURD'HUI, *St Emma ; demain, St Marcellin.*
DEUXIÈME JOURNÉE DE LA FOIRE.
A 10 H. 1/2, *assemblée générale du Syndicat des ouvrières de l'Industrie textile.*
A 5 H. 1/2, *au Cercle St-Augustin, rue J.-B. Notte, soirée récréative.*
A 3 H. & A 8 H. 1/2, *à l'Hippodrome, Cirque Roche.*

La question théâtrale

Nous avons publié, hier, la décision de la Commission des Théâtres, en ce qui concerne la prochaine saison théâtrale. A ce propos, M. Paul Douai, directeur du Théâtre du Fontenoy, nous prie de préciser le sens des propositions qu'il a faites et qui lui semblent n'avoir pas été bien comprises, par suite, sans doute, d'un malentendu.

Pour une subvention de 19.000 francs, M. Douai s'engage à constituer une troupe d'opérette, à demeure à Roubaix, qui jouerait au Théâtre du Fontenoy et donnerait, en même temps, à l'Hippodrome, cinq représentations d'opérette et quinze de grand opéra (huit au minimum), et d'opéra-comique, avec le concours d'un quatuor et d'un double quatuor en représentation.

M. Douai fait valoir qu'il offre les mêmes avantages que M. Bourdette, directeur du Théâtre de Lille, et que, de plus, il répond à un vœu de l'*Union Commerciale*, qui, il y a un mois environ, au nom de ses 1.200 adhérents, a demandé à la municipalité la constitution d'une troupe à demeure à Roubaix.

Dans le cas où le Conseil municipal adopterait le projet Bourdette, M. Douai demande qu'il lui soit alloué, en plus de sa subvention de 4.000 francs, les 5.000 francs formant le supplément de la subvention accordée, la saison prochaine, aux théâtres, étant donnés les efforts dont il a fait preuve au cours des trois dernières saisons.

Une conférence au Syndicat des Employés

Une conférence aussi intéressante qu'instructive a été donnée, dimanche soir, à six heures, au Syndicat des Employés, Hôtel du Centre, Grand'Place, par M. Jules Eucher, professeur de sténographie et de dactylographie.

En raison de la Foire, l'assistance n'était pas aussi nombreuse qu'on l'eût désiré. Après avoir été présenté en termes élogieux par M. Désiré Desrumaux, président, le conférencier a développé le sujet suivant : Du développement de la sténographie et de son application dans le commerce et l'industrie.

La sténographie a surtout pour objet de permettre à ceux qui se livrent à un travail intellectuel de diviser le travail. Dans une maison commerciale qui veut être bien organisée, il est très important que le chef d'industrie, le chef de bureau ne perde pas son temps à faire des correspondances qui exigent un temps considérable. Il lui suffit de les indiquer, dans une conversation, à un employé sténographe qui les recueille et les traduit ensuite avec exactitude et d'une façon très rapide à l'aide de la machine à écrire.

Pendant longtemps, en France, on s'est fait une idée inexacte des applications de l'art sténographique, puisque on le restreignait à la seule reproduction des débats parlementaires. Mais depuis quelques années, il a pris un très grand développement.

M. Eucher parle ensuite des femmes sténographes qui font une concurrence redoutable aux hommes et constate ce fait que l'indifférence de ces derniers contribue singulièrement à faciliter l'ingérence de la femme dans la corporation des sténographes.

Parlant de la dépréciation des salaires que pourrait amener l'intervention de la femme dans cette branche neuve d'industrie, le conférencier ajoute :

Certainement, les femmes ont le tort de se contenter d'un salaire inférieur à celui de l'homme, mais c'est un état qui se modifiera certainement dans l'avenir. Il faudra pour cela admettre l'élément féminin dans les sociétés professionnelles, lui imprimer ce qu'on nomme communément « l'esprit de corps, la dignité de la profession. »

Mais cette mesure ne suffirait pas encore si, hommes et dames, se jetaient un peu trop à l'étourdie, sans une préparation spéciale, vers cette nouvelle carrière. Il en résulterait de grosses déceptions qu'il est de mon devoir de vous signaler sans tarder. Le sténographe a besoin d'une intelligence vive, servie par une instruction assez développée. La sûreté de ses traductions est à ce prix. Autrement, gare les nonsens, les fautes d'ortographe et les quiproquos !

C'est ce que l'on oublie trop aisément, un fonds d'instruction solide est nécessaire, si l'on ne veut pas demeurer une simple manœuvre. Enfin, la possession d'une ou deux langues étrangères, la connaissance du droit commercial, compléteront avec fruit le bagage d'un sténo-dactylographe désireux de se créer une situation avantageuse.

Après avoir énuméré les applications générales de la sténographie, dans toutes les manifestations de l'activité humaine, M. Eucher montre la nécessité pour l'employé de s'armer de mieux en mieux pour suivre efficacement l'évolution rapide que subit l'organisation commerciale et industrielle des peuples.

Après avoir vivement remercié M. Eucher de son intéressante causerie, M. Desrumaux met aux voix le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité.

Considérant que tous les employés de Roubaix-Tourcoing et des environs, sans distinction d'opinions, ont le plus grand intérêt à assister aux conférences traitant de choses se rattachant à la formation professionnelle de leur corporation, nous engageons vivement les intéressés à s'unir dans une pensée de mieux-être et de progrès en participant aux conférences qui seront organisées.

Le concours de chiens policiers

Le concours de chiens policiers que prépare pour le 9 mai prochain, au Vélodrome Roubaisien, le « Club du chien de défense de Roubaix », prend les proportions d'un véritable championnat ; et de divers points de la Belgique, de la Hollande et de la France, les engagements parviennent au Club organisateur. Le Comité d'honneur et de patronage est ainsi composé : M. E. Roussel, président d'honneur du Club ; le patronage de la ville de Roubaix, du Club Saint-Hubert du Nord, du journal l'*Eleveur*, de Paris, de M. Roberfroid, du « Kennel Club belge », de M. Couplet, de Bruxelles, une des personnalités les plus autorisées dans ce sport, auteur de plusieurs traités de dressage ; M. le docteur Bourdeau.

Aux 1.000 francs de prix offerts par le Club, viennent s'ajouter des prix spéciaux de la ville de Roubaix, du Club Saint-Hubert du Nord, de M. Méguin, du journal l'*Eleveur*, du Club Cynophile Mouscronnois, etc...

La lutte sera chaude, la présence des champions du monde stimulera les concurrents de ce tournoi aussi pacifique qu'intéressant.

Nous donnerons dans un prochain numéro le programme et les engagements de cet événement sportif.

Conférences d'éducation militaire

Sous les auspices de l'Ecole de Tir et d'Instruction militaire, une troisième conférence a été donnée, dimanche matin, à onze heures, salle des fêtes de l'Institut Turgot.

Le conférencier était M. le capitaine Desazars de Montgaillard, du 6e régiment de chasseurs à cheval, qui a traité le sujet suivant : « La cavalerie française ». Pendant une heure, cet officier a développé le rôle important qu'aurait à jouer, en temps de guerre, notre cavalerie.

« La cavalerie, a-t-il dit, peut entrer en campagne, tout est prêt, quatre heures après le télégramme ordonnant la mobilisation, un grand nombre de régiments de cavalerie seraient à la frontière. D'ailleurs, il n'en saurait être autrement, car notre journal de mobilisation a tout prévu, il porte toutes les indications, pour les hommes, les chevaux, ainsi que pour les vivres et les munitions. »

Le conférencier parle ensuite du service d'exploration, des marches, du cantonnement, du bivouac et de tous les services qu'on attend de la cavalerie.

M. Hennequant, président de la Fédération des Amicales de Roubaix, qu'entouraient M. le lieutenant Schiller, qui dirige le peloton d'instruction militaire, et des membres du comité, a remercié vivement M. le capitaine Desazars de Montgaillard, pour sa conférence aussi intéressante qu'instructive.

La réunion a pris fin à midi.

LES VOLS

Cambrioleurs surpris en flagrant délit

Deux arrestations

Au cours de la nuit de samedi à dimanche, vers minuit 40, les agents Bosman et Ernest Palanchier, du 3e arrondissement, descendaient la rue des Fossés, quand leur attention fut attirée par trois individus suspects qui stationnaient vis-à-vis de l'épicerie-buvette de M. Emile Méaux, située au numéro 28, mais s'éloignèrent aussitôt à leur vue. S'étant dirigés de ce côté, les agents virent qu'un volet de fenêtre du magasin était ouvert et qu'une vitre en partie brisée, était enduite de boue. Ils feignirent n'avoir rien vu et s'éloignèrent par la rue de Beaurewart, vers le boulevard de Belfort.

Mais, à ce moment, l'agent Bosman enleva ses chaussures, et le plus rapidement possible, en passant par la rue Sainte-Elisabeth, vint se poster à l'angle de la rue des Fossés, pour examiner les allées et venues des noctambules, ou plutôt des cambrioleurs. A peine était-il arrivé à l'angle du mur qu'une voix se fit entendre : « Allons voir s'ils reviennent, disait-elle, après nous pourrons travailler ». Presqu'au même moment, l'agent se trouvait face à face avec les malfaiteurs. Il ne lui restait plus qu'à les appréhender ; c'est ce qu'il fit, et il en saisit un de chaque main. La présence d'un chien policier et l'arrivée immédiate de l'autre agent leur enleva toute velléité de résistance ; le troisième individu s'enfuit à toutes jambes.

Conduits au poste, ils furent reconnus comme étant Alfred Lahalle, 30 ans, manœuvre, rue des Longues-Haies, 197, et Georges Ostyn, 27 ans, journalier, rue de Bavai, 152. C'était le premier qui avait prononcé l'avertissement entendu par les agents. Ils nièrent néanmoins être les auteurs de la tentative de cambriolage de l'épicerie de M. Méaux. Alors les agents appelèrent M. Pagès, commissaire, qui put constater avec eux que leurs mains étaient souillées de boue, semblable à celle étendue sur la vitrine. Devant cette preuve irrécusable, M. Pagès les a fait écrouer ; ils seront transférés à Lille, lundi après-midi. Lahalle, condamné le 27 novembre, à six mois de prison, pour vol d'un réticule à Roubaix, était sorti de prison il y a quinze jours.

Le troisième complice, formellement reconnu par l'agent Bosman, a été arrêté dimanche matin. C'est un ouvrier caoutchoutier, Georges Vierlinck, 20 ans, rue Decrême, cour Coussart. Comme il n'a pas été pris en flagrant délit, M. Pagès l'a laissé en liberté provisoire, mais, malgré ses dénégations, il sera aussi poursuivi pour complicité.

Bobines de laine disparues

Depuis quelque temps, le personnel de la maison de M. Thérin et Cie, fabricant, rue de la Fosse-aux-Chênes, constatait des manquements dans les livraisons faites par M. Destombes, retordeur, rue de Roubaix, à Tourcoing.

Des mesures avaient été prises pour surveiller le domestique de cette maison qui était chargé des livraisons. Samedi soir, un peu après six heures, au cours de la réception de bobines de laine, un employé de M. Thérin et Cie, s'aperçut que le domestique de M. Destombes s'était emparé d'une certaine quantité de bobines de laine filée et qu'il les avait cachées dans le coffre de sa voiture.

La police fut informée immédiatement et, peu de temps après, le domestique était arrêté et conduit au bureau de police du 1er arrondissement, où il déclara à M. Laché, commissaire de police, se nommer Jules D..., âgé de 30 ans, demeurant rue Colbert, à Tourcoing.

Il a déclaré au magistrat que c'était la première fois qu'il commettait un pareil méfait et qu'il le regrettait. Le produit du vol saisi est évalué à une dizaine de francs. L'inculpé a été maintenu en état d'arrestation.

Vol d'un vélo

M. Pagès, commissaire de police, de permanence, a reçu dimanche soir la plainte d'un marchand de vélos, M. Auguste Sampers, demeurant rue de France, 94, qui lui a déclaré que vers huit heures, un individu s'était présenté chez lui et lui avait demandé en location un vélo qu'il désirait essayer.

Dès qu'il fut en possession de la machine, l'inconnu disparut. D'après les renseignements qu'a recueillis le marchand, cet individu serait un ouvrier mouleur, Eugène Chéron, âgé de 25 ans, qui habite au Sapin-Vert, à Wattrelos. La machine a une valeur de 120 francs.

Le vol de cuivre

L'individu arrêté, samedi soir, rue Bell, par l'agent de police Clarisse, a été interrogé, dimanche matin, par M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, est un sujet belge, Edmond Vanponcke, âgé de 44 ans, originaire d'Oostacker ; il habite 217, rue des Arts, où il exerce la profession de chiffonnier. Le sac qu'il portait au moment de son arrestation contenait 21 kilos de cuivre. Il a déclaré au magistrat qu'il l'avait trouvé dans un champ à proximité du peignage de l'Epeule.

Cette réponse n'a pas satisfait le commissaire qui a maintenu en état d'arrestation le chiffonnier.

Disparition d'une balladeuse

Un cafetier, M. Léon Deleberghe, demeurant boulevard Gambetta, 59, a déclaré à M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, qu'on lui avait dérobé, samedi soir, une voiture à bras, placée vis-à-vis de son habitation. Une enquête est ouverte.

LA PREMIERE JOURNÉE DE LA FOIRE. — Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Il y a un an, à pareille époque — c'était la fête de Pâques — il neigeait. Les organisateurs du festival du Fontenoy ne s'en souviennent que trop ? Hier, la première journée de la Foire, fut gratifiée d'une température très douce. Il est vrai que le soleil ne se montra guère et que la pluie, une pluie fine tombant comme à regret, fit son apparition pendant quelques heures de l'après-midi, sans gêner beaucoup les promeneurs. Mais, à partir de six heures, le ciel se rasséréna et la soirée fut tout à fait délicieuse.

Dans les allées du champ de foire, la foule était telle qu'il y eut de nombreuses bousculades. Somme toute, cette première journée fut un beau succès et les forains s'en sont montrés enchantés.

CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ DELSAUX. — Mercredi prochain 21 avril, M. l'abbé Delsaux donnera, dans la salle des fêtes du patronage St-Alexandre, rue Bourdaloue, une conférence sur Jeanne d'Arc. Ce sujet tout d'actualité attirera sans aucun doute, un très grand nombre d'auditeurs. La conférence sera accompagnée de superbes projections lumineuses.

LES ANCIENS MILITAIRES DE L'ARMÉE DE MER ont tenu une réunion générale, dimanche soir, à six heures, au siège de la société, café Wagnon, 2, boulevard Gambetta, sous la présidence de M. Lainé, président d'honneur. Au cours de cette réunion, M. Carbonnelle, président, a invité les sociétaires à faire une active propagande auprès de leurs amis libérés du service militaire, afin qu'ils viennent nombreux, se grouper sous les plis du drapeau de la société des « Anciens Militaires de l'armée de mer. »

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS. — Cette œuvre qui a actuellement son siège 84, Grande-Rue, sera transférée, à partir du 25 avril, à la Nouvelle Maison des Œuvres, 35, rue du Vieil-Abreuvoir.

Cette situation plus centrale, offrira de nouvelles facilités aux nombreux lecteurs de la Bibliothèque pour tous. Les distributions se feront comme par le passé tous les dimanches de 11 heures et demie à midi et demi.

Les inscriptions seront enregistrées à chaque séance.

DEUX ACCIDENTS. — Un tombereau appartenant à M. Planquart, entrepreneur, Grande-Rue, descendait, hier, vers onze heures du matin, le contour Saint-Martin, quand soudain on vit une vieille femme tomber à la renverse à proximité de l'attelage, qui s'arrêta aussitôt. Transportée à l'Hôtel du Midi, la personne que l'on croyait blessée, a fait connaître son identité. C'est une sexagénaire, Mme Alphonsine Lepot, 64 ans, demeurant rue Jean-Bart, cour Saint-Jean, 84.

On assure que cette femme, ainsi qu'elle en a, paraît-il, l'habitude, s'est approchée volontairement de l'attelage, pour simuler ensuite un accident, dans le but d'intéresser le public en sa faveur. Quoiqu'il en soit, aucune contusion n'a été relevée sur elle ; elle a pu immédiatement regagner son domicile.

— A l'angle du boulevard de Belfort et de la rue de Lannoy, un rempailleur de chaises, M. Emile Labins, 65 ans, demeurant rue de la Limite, 23, à Croix, passait, dimanche, vers midi et demi, tirant sa balladeuse. Un tramway, qui se trouvait en face de lui, l'empêcha d'apercevoir une automobile qui arrivait à ce moment de la rue de Lannoy, conduite par M. Charles Courouble, demeurant rue de Calais, 21, à Dunkerque. N'ayant pu se garer à temps, le vieillard fut légèrement tamponné, renversé sur le sol et immédiatement conduit par le conducteur de l'auto dans un estaminet voisin, où il reçut les soins de M. le docteur Dubar. Ce dernier lui a prescrit quelques jours de repos, sauf complications improbables ; le rempailleur ne porte, semble-t-il, que des contusions superficielles.

PIANOS et orchestrions électriques pour établissements publics, première marque européenne. Auditions : Maison SCREPEL, 138, Grande-Rue, Rx. 1101-5

UNE RIXE AU CHAMP DE FOIRE. — Un peigneur, M. Louis Grarre, âgé de 39 ans, demeurant, rue Kellermann, 1, se promenait dimanche soir, vers huit heures, au champ de foire, avec ses enfants.

L'un d'eux s'arrêta devant le tourniquet de M. Albert Maréchaux, et fit tourner la roue, qui fit sortir son numéro. Le lot était un bâton de nougat. Mais M. Grarre croyant, à tort, que son fils devait avoir deux bâtons, traita le marchand de filou.

Une discussion éclata, au cours de laquelle M. Grarre lança un coup de tête dans la poitrine du marchand, qui se défendit. De son côté, la femme de M. Maréchaux, frappa à la figure, l'ouvrier peigneur, avec les planches qu'elle tenait en mains.

La police intervint et les combattants furent conduits par devant M. Pagès, commissaire de police, qui rédigea un procès-verbal à la charge des deux personnes.

Chaussures incroyable, 28, r. Gare. Voir vitrines. 63986

COUP DE COUTEAU. — Les agents Franchomme et Dujardin, de service dimanche soir dans un bal de la rue des Longues-Haies, ont été requis, vers dix heures, pour mettre en état d'arrestation un manœuvre de maçon, Félicien Bossut, 19 ans et demi, accusé d'avoir blessé son amie d'un coup de couteau. Celle-ci, fuyant devant son agresseur, s'était réfugiée dans un estaminet situé rue des Longues-Haies, 132 ; c'est là que la jeune fille aurait été frappée, mais elle sortit immédiatement du débit et on ne l'a plus revue. La blessure reçue n'aurait aucun caractère de gravité. En attendant que la victime vienne porter plainte, M. Pagès, commissaire de permanence, a fait écrouer Bossut au dépôt du 3e arrondissement.

POLICE DES GARNIS ET DES MŒURS. — Un tisserand, M. Henri Dervaux, demeurant rue du Marquisat, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir hébergé plusieurs personnes sans les avoir inscrites sur son registre de logeur.

— Deux cabaretières associées de la rue de l'Avocat, Gabrielle Lebeau, 26 ans, et Léontine Vannègue, 30 ans, ont été l'objet de procès-verbaux. Elles seront poursuivies pour avoir tenu une maison de débauche.

OBITS DU LUNDI 19 AVRIL 1909. — Mme Paul Mullier, née Blanche Helin, neuf heures et demie, église Sainte-Elisabeth. — M. Louis Watine, huit heures et demie, église Sainte-Elisabeth. — M. Edouard Delattre, dix heures, église Saint-Martin. — M. Arthur Vangénéberg, neuf heures, église Notre-Dame. — Mme veuve Yvo Vanleynseele, née Nathalie Defruytier, neuf heures et demie, église du Sacré-Cœur.

Exigez BOCK TARTARAT
Litre 0.25 — Capacité exacte
Bureau : 6, centour St-Martin, Roubaix. Tél. 20.28

CROIX

Collision d'autos

Deux autos, l'une appartenant à M. Doutremepuich, l'autre à M. Feder, revenaient, dimanche soir, de Roubaix. Vers sept heures, elles étaient arrivées au pont de Croix. En sens inverse, arrivait, au même moment, le car F l'auto de M. Doutremepuich, qui était la première, se trouvait presque engagée sur le pont, fit machine en arrière, et heurta, dans cette manœuvre, l'auto de M. Feder, qui suivait. Celle-ci eut son phare détérioré, tandis que la chaîne du premier véhicule se rompait.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

UNE FÊTE DE GYMNASTIQUE AUX ALPINS. — Nous avons annoncé que la société de gymnastique et d'armes *Les Alpins*, de Croix, organisait une grande fête gymnique le 25 mai prochain pour fêter le 10e anniversaire de sa fondation. Le programme comporte une fête de jour, de 4 heures 1/2 à 7 heures 1/2, et une fête de nuit, de 8 heures 1/2 à 10 heures.

Voici les sociétés qui ont donné leur adhésion à la fête : La Jeanne d'Arc, de Tourcoing ; La Saint-Maurice, d'Hellemmes ; La Vaillante, de Tourcoing (Croix-Rouge) ; La Wattrelosienne ; La Saint-Wast, de Lœrs ; La Croisien